Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260409-2026_23-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/23

Date de convocation :
1er avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Absent représenté : 1

L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 09 avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme GUÉGAN Manon, Mme LE GARREC Julie, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. KIELWASSER Alexandre, Mme GICQUEL Sandrine, M. LE BIHAN Jean-Marc, Mme LE MOIGNINC Laure, M. MAMODE Karhim, Mme DANET Éloïse, M. LE BLAY Brice.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :
M. GUILLARD André donne pouvoir à M. Philippe ALLAIN.

Mme GICQUEL Claudine a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
Désignation des membres du CCAS.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le centre communal d'action sociale a été dissous le 1er janvier 2017.

Il est proposé de s'inspirer de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles pour la création de la commission communale d'action sociale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉSIGNE, les membres de la commission communale d'action sociale à savoir :

- Membres du conseil municipal : Claudine GICQUEL, Julie LE GARREC et Valérie MOUELO ;
- Membres nommés par le Maire : Michèle MILETTO, Marie-Paule MORICE, Colette GREUGNY
- précise que cette commission est constituée pour la durée du mandat.

Le Maire
Bernard LE BRETON

Mairie de Radenac (Morbihan)